



Kubski Grégoire, Pythoud-Gaillard Chantal

Impact de la politique hospitalière sur l'inégalité face aux frais des ambulances

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 15.09.21

DSAS

Dépôt

La stratégie 2030 de l'HFR mise sur un centre hospitalier fort et des centres de santé en périphérie, pour assurer la prise en charge dans les régions. S'agissant des urgences, l'HFR précise que toutes les urgences sévères sont traitées sur le site de l'hôpital cantonal et que l'HFR assure une permanence médicale dans les centres de santé pour les cas urgents plus légers. En conséquence, les urgences « sévères » sont directement orientées vers le site de l'hôpital cantonal, qui dispose de spécialistes et garantit une prise en charge de grande qualité.

Cela étant, le dépôt de l'initiative pour les urgences 24h/24h, à Riaz et Tafers, démontre qu'il y a une réelle inquiétude dans les régions périphériques qui voient leurs urgences fermer, malgré l'offre d'une permanence. Un problème soulevé en marge par cette initiative doit être anticipé : c'est celui de l'inégalité que génèrent les coûts du transport en ambulance selon la région d'où l'on vient. En effet, une personne subissant un accident à Enney et acheminée en ambulance à Fribourg paiera bien plus que la même personne résidant à Villars-sur-Glâne. Il arrive également qu'un patient soit amené en ambulance pour une consultation spécialisée à l'HFR-hôpital cantonal, puis finalement ramené sur le site de Riaz pour y être hospitalisé.

Ces frais de transport en ambulance sont à la charge du patient, alors qu'ils sont directement liés à la stratégie de l'HFR. Ces coûts supplémentaires sont ressentis comme une double punition pour les Fribourgeois et Fribourgeoises habitant les régions périphériques. Il faut dès lors avoir une réponse à cette problématique et garantir une égalité de traitement en termes de tarification de ces frais d'ambulance quand bien même les ambulances ne relèvent pas des compétences directes du canton.

Enfin, pour éviter tout futur incident pouvant avoir des répercussions graves pour les Fribourgeois et Fribourgeoises qui se trompent de site pour se rendre aux urgences, il semble qu'une campagne de sensibilisation sur les réflexes à avoir en cas d'accident ou de problème de santé semble plus qu'opportune.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui est envisagé pour garantir une plus grande égalité entre les citoyen-nes des régions face aux coûts des trajets en ambulance inter-sites ?
2. Est-il envisageable – au-delà des difficultés légales – d'instaurer un système de forfait à payer pour les trajets en ambulance, peu importe d'où l'on vient dans le canton ?
3. Est-ce qu'il est prévu de sensibiliser la population au comportement et à la procédure à adopter face à une situation d'urgence médicale ?